



Diocèse d'Edmundston

Évêché

60, rue René-Bouchard, Edmundston NB E3V 3K1
Téléphone: (506) 735-5578 Courriel : secretariatcd@nb.aibn.com
Télécopieur: (506) 735-4271 Site internet : www.diocese-edmundston.ca

Le 7 février 2023

CATHÉDRATIQUE

Un rappel à tous les diocésains qui se posent des questions sur le « cathédrique ».

Le cathédrique (du nom de la chaise symbolisant l'autorité de l'évêque, « cathèdre », et de l'église où se trouve cette chaise, « cathédrale », c'est la contribution financière de chaque paroisse au diocèse et aux services diocésains (Can. 1263). On pourrait aussi l'appeler la taxe diocésaine. C'est la principale source de revenu qui soutient le diocèse.

Il y a quelques années, ne pouvant plus nous fier au recensement fédéral qui nous offrait le nombre de catholiques sur le territoire de chaque paroisse, nous avons opté, s'inspirant de la pratique de la Conférence des Évêques Catholiques du Canada (CECC), après consultation auprès du conseil de l'évêque, du conseil des prêtres et le Conseil Diocésain pour les affaires économiques (CDAÉ), pour une manière plus adéquate de fixer les montants des contributions.

Le cathédrique est maintenant un pourcentage des revenus réguliers de chacune des paroisses du diocèse d'Edmundston : Les revenus réguliers, comprennent le total des quêtes dominicales et des dîmes payées à la paroisse pendant l'année. Le calcul se fait en tenant compte de la moyenne des revenus réguliers des trois dernières années. Le taux est entre 10% et 11%.

C'est dire que les argents recueillis par les activités énumérées ci-dessous ne sont pas comptabilisés dans le calcul du cathédrique :

- campagne spéciale pour réparer le toit ou d'autres parties de l'église ou le presbytère,
- un 50/50,
- une chasse à l'as,
- dons spéciaux pour payer le chauffage, l'électricité, etc...

À QUI SERT LE CATHÉDRATIQUE?

- **Services de la chancellerie**
 - Avis sur des questions d'ordre juridique ou de droit canonique
 - Vérification des registres des paroisses et conservation des doubles
 - Compilations statistiques sur les services rendus
 - Préparation des rescrits de mariage
 - Étude des demandes de nullité de mariage
 - Commissions rogatoires provenant des tribunaux ecclésiastiques
 - Lettres de nominations et décrets
 - Conservation des archives diocésaines

- **Services de l'économat (appuyé par le CDAÉ)**
 - Avis sur des questions d'ordre financier ou économique
 - Approbation des prévisions budgétaires des paroisses
 - Approbation des états financiers annuels des paroisses
 - Développement d'outils informatiques en administration
 - Développement d'outils divers et formulaires
 - Contacts et représentations auprès de l'Assureur du diocèse
 - Gestionnaire des régimes sociaux, dont l'assurance groupe
 - Mise à jour du système de communication par courriel
 - Support au personnel administratif des paroisses
 - Informations complémentaires

Le paiement de la facture de cathédrique est obligatoire et permet au diocèse d'offrir des services à l'ensemble des unités pastorales et des paroisses.

Il revient au seul Évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses. Il ne le fera pas sans avoir entendu le conseil presbytéral. (Can. 515 |2)

FONDATION DU DIOCÈSE D'EDMUNDSTON INC.

(une source de revenus pour le soutien des activités pastorales du diocèse et des paroisses)

(fondation créée après la campagne de financement de 2005)

- Accompagnement des unités pastorales dans les activités d'évangélisation
- Formation à la vie chrétienne à tous les âges de la vie
- Pastorale Jeunesse et Familiale
- Couples et familles
- Ressourcement et formation en liturgie et soutien liturgique
- Émission radiophonique « Au rythme de l'Église »
- Développement d'une vision commune des orientations pastorales
- Être à l'affût des nouvelles pratiques pastorales
- Accompagnement du personnel pastoral
- Formations diocésaines et paroissiales sur divers sujets pastoraux
- Support informatique au service de la pastorale (site web)